

Circulaire financière 2025-2026

1. Transport pour officiels et entraîneurs

Voiture personnelle : 0,28 €/km sans limitation de kilométrage

Minibus club ou location : péages + carburant

2. Hébergement et restauration

Hôtel + petit-déjeuner : frais réels limités à **70 €** par nuitée

Restauration : **20 €** par repas (si c'est sur un WE, 1 repas à la charge de l'athlète)

France (engagement libre) : prise en charge à hauteur de **70 €** le championnat par personne

Selon budget et après accord du Président et de la Commission Financière

Indemnisation des jurys

25 € pour tous les fédéraux

15 € pour les régionaux

10 € pour les départementaux

En contrepartie, il est demandé de participer à au moins 5 compétitions sur l'année dont au moins 2 qui sont pénalisantes pour le club et **dont** une à plus de 100kms.

3. Formations

Prise en charge de toutes formations OFA (entraîneurs, officiels, dirigeantes)

4. Aide athlètes engagement compétitions classantes et qualificatives

30 € pour participation à une course au niveau inter-régional ou national

15 € pour participation à une course au niveau départemental ou régional

Selon budget et après accord du Président et de la Commission Financière

5. Licence/ partenariat

25% pour le partenaire et 15% pour la femme, mari ou enfant pour une prise de licence

6. Licence

Possibilité de payer en 2 fois (par chèques uniquement) et (**obligatoirement après les 2 séances offertes pour les nouveaux**)

dès la 1^{ère} séance pour les renouvellements de licence, (remplir en ligne avant la rentrée avec son numéro de licence le PPS)

Augmentation de la cotisation **part du club (en fonction de l'augmentation de la cotisation de la fédération)**

A partir de janvier : -20% (part club)

Pour les babys : Payable en 3 fois (chèque encaissé au début de chaque trimestre) Etudiants (en dehors de Cognac) : remise de 50% de la part club

7. Frais déplacement athlètes

Privilégier les déplacements avec le minibus du club

En cas de déplacement individuel pour un championnat, l'aide au déplacement est de :

30 € si moins de 200 kms AR

40 € si moins de 300 kms AR

50 € pour plus de 300 kms AR

Selon budget et après accord du Président et de la Commission Financière

8. Aide au stage

Prix en charge à hauteur de 30% avec un max de **50 €**

Pour la marche nordique à hauteur de **30 €**

Selon budget et après accord du Président et de la Commission Financière

9. Licence du comité directeur/entraîneur

Réduction du prix de la licence mais en contrepartie être intégré/**actif** dans une commission et **être bénévole** sur au moins un évènement du club